

Douane (Direction générale de l'administration fiscale - DGAF) - Guatemala
6 avril 2020

**Notre mission : recouvrer les impôts ; notre vocation : servir.
Ensemble, nous réussissons.**

La douane et les chaînes logistiques poursuivent leurs actions :

Conscients de la calamité qui s'abat sur le monde et dans le respect des dispositions fixées par le Gouvernement du Guatemala, nous informons le grand public que la douane poursuit ses opérations normalement, en donnant la priorité aux flux de marchandises nécessaires dans ce contexte de crise.

Mesures :

1. Le Gouvernement du Guatemala a fermé les frontières aux étrangers et a suspendu les vols commerciaux ; seule l'entrée des marchandises est autorisée, par les voies maritime, terrestre et aérienne.
2. Le Gouvernement guatémaltèque a accordé l'exonération de la taxe à valeur ajoutée (TVA) et des droits à l'importation (DI) au dispositif national de coordination pour la réduction des catastrophes (CONRED), ainsi qu'aux églises, organisations et associations caritatives devant importer des marchandises essentielles dans le contexte d'urgence lié à la COVID-19.
3. Un Comité institutionnel de gestion de crise a été créé. Il est composé des instances supérieures du service de la douane (direction générale de l'administration fiscale) et est en session permanente. Le Comité s'efforce de traduire les décisions du Gouvernement du Guatemala en actions efficaces à l'échelle de l'institution, et élabore notamment des mesures encadrant la protection du personnel ou l'interaction entre l'institution et ses usagers.
4. Un régime flexible est mis en place pour les cargaisons de secours.
5. Un « document d'orientation pour les importations pendant l'état d'urgence lié à la COVID-19 » a été préparé et publié.
6. Les horaires de la douane sont coordonnés avec le dépôt temporaire des marchandises dans les ports et les aéroports.
7. La vérification physique des marchandises est effectuée sans la présence physique du déclarant.

8. Les agents de la douane s'efforcent de garantir la continuité des opérations liées aux échanges internationaux.

9. La continuité des dossiers et demandes traités par les agents de la douane est assurée.

10. Un « Protocole institutionnel - COVID-19 » a été créé. Il inclut la formation du personnel aux protocoles établis pour l'arrivée dans les locaux, les activités professionnelles, l'utilisation des véhicules de l'organisation, le retour à la maison après le service et l'identification des symptômes.

11. Dans l'optique de renforcer la sécurité du personnel, des masques et du gel antibactérien ont été livrés dans toutes les installations douanières du pays, et un ensemble de recommandations et consignes relatives à la désinfection des lieux a été diffusé.

12. D'après les décisions du Gouvernement guatémaltèque, les employés de la douane comptent parmi les entités publiques et privées exemptées des restrictions de mobilité et peuvent ainsi continuer à exercer leurs fonctions pour le bien du pays.

13. Le service de la douane fait partie du CONRED, le dispositif national de coordination, et bénéficie à ce titre d'informations instantanées sur la gestion de la crise et en particulier au sujet de la procédure à suivre pour la réception des dons et de l'aide humanitaire aux différents postes de douane du pays.

14. Pour les services administratifs, l'initiative « Je reste à la maison » lancée par le Gouvernement est appuyée : le télétravail est encouragé et des permanences sont assurées dans les bureaux par un nombre limité d'employés.

15. Le télétravail est autorisé pour certaines catégories de personnel : femmes enceintes ou allaitantes, mères d'enfants de moins de 12 ans, plus de 65 ans et personnes atteintes de maladies chroniques.

16. Dans le cadre du couvre-feu imposé par le Gouvernement du Guatemala, le personnel administratif essentiel de la DGAF bénéficie de mesure de soutien : fin de la journée de travail à 13h et possibilité de transport entre le domicile et le bureau.

17. Les correspondances institutionnelles sont échangées par voie électronique et non sur support physique.

18. Des moyens de communication officiels ont été établis pour le service de la douane, à partir des canaux de communication institutionnels et de la direction générale (portail Web, Yammer, compte « SAT Guatemala » sur Facebook et @satgt sur Twitter).

19. Tous les collaborateurs de la douane doivent consulter régulièrement leurs boîtes mail professionnelles, ainsi que les groupes de travail sur Yammer et WhatsApp pour se tenir informés des dispositions et instructions émanant de la direction de la DGAF.

20. Quant aux travaux de la table ronde/groupe de coopération public/privé sur les questions douanières, une communication permanente est assurée par l'intermédiaire d'un groupe de travail sur WhatsApp, qui existait déjà avant la crise actuelle.

21. Les fonctionnaires, assistants, agents logistiques et autres intervenants auprès de la douane ont été appelés à mettre en œuvre les protocoles de sécurité sanitaire optimale dans l'exercice de leurs fonctions, de sorte à garantir le fonctionnement du service de la douane sans compromettre l'intégrité de tous les participants.

22. L'utilisation des différents outils automatisés créés par le service de la douane est encouragée auprès des usagers.

23. Conscient de la situation actuelle du Guatemala et afin de garantir le respect des obligations fiscales, le service des douanes déclare que les journées suivantes sont chômées : 24, 25, 26, 27, 30 et 31 mars 2020, puis 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 8, 13 et 14 avril 2020, aux fins du calcul des dates limites, exprimées en jours dans la législation fiscale.

Voici des liens vers les pages du site Web de la DGAF d'où sont extraites les informations ci-dessus :

<https://portal.sat.gob.gt/portal/>

<https://portal.sat.gob.gt/portal/noticias/aduanas-y-cadenas-de-abastecimiento-continuan-en-accion/>

<https://portal.sat.gob.gt/portal/noticias/la-superintendencia-de-administracion-tributaria-hace-de-conocimiento-la-resolucion-de-superintendencia-numero-sat-dsi-280-2020/>